

La troisième raison ou cause de "modus vivendi" se trouve dans le fait que les autorités fédérales et provinciales, bien que toujours soucieuses de maintenir l'injuste principe de la loi, même avec les amendements qu'on a essayé d'y faire, en 1897, ont cependant, en diverses occasions, manifesté leur désir de venir à notre secours. De fait, elles nous ont accordé quelques avantages, qui, joints à la mise en exécution, trop rigoureuse encore, de la loi, constituent un "modus vivendi", qu'on pourrait appeler plus exactement un "modus non moriendi".

Cette explication donnée, il est facile de comprendre pourquoi vous avez, il y a quelques semaines, envoyé une députation au "Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg". Vous avez tout simplement voulu obtenir un "modus vivendi".

Forts de votre résolution de vous en remettre à la volonté de notre Pontife Suprême, comme vous l'avez prouvé en vous soumettant "sans protêt" à des restrictions imposées à votre liberté, animés aussi du sentiment de justice égale pour tous qui semble prévaloir en ce moment dans le pays, vous avez espéré une solution favorable. Mais, hélas ! votre espoir a été déçu.

Vos représentants ont rempli leur délicate mission avec tact, prudence et zèle. Leur conduite mérite tous les éloges, mais, s'ils ont été traités avec courtoisie, ils n'en ont pas moins été accueillis avec des objections auxquelles personne de nous ne s'attendait, vu qu'elles s'attaquent à nos sentiments catholiques mêmes, et qu'elles peuvent être regardées comme mesquines dans la bouche d'hommes publics qui savent jusqu'à quel point nous contribuons au soutien de leurs écoles.

Le résultat final, comme vous le savez, fut le rejet de vos propositions, pourtant justes et modérées.

Ce refus a pris une forme pratique dans l'application rigoureuse d'une loi ou d'un amendement à la loi, qui aurait peut-être ouvert à une majorité mieux disposée, à une majorité plus soucieuse des intérêts de la justice et de la paix, la voie à un traitement favorable à vos vues.

Résumant toute la situation, je dois dire, mes très chers frères, que notre position, comparée à celle de vos concitoyens de croyance différente, ou même à celle des catholiques du reste du diocèse, forme un contraste frappant, qui est de nature à attirer la sympathie de tous les amis de la justice ; et ce contraste prouve aussi combien sont injustes ceux qui vous font des reproches, parce que vous avez tenté une démarche aussi sage et aussi louable, une démarche que vous dictait votre conscience de chrétiens et d'hommes lettrés.

Votre démarche prouve encore combien est fausse l'assertion que notre question scolaire est réglée au Manitoba.

Comme représentant de la minorité catholique, j'enregistre ma solennelle protestation contre une aussi fausse assertion.

Ayez bon courage, mes très chers frères, le Dieu Tout Puissant ne peut que bénir un peuple aussi noble, aussi modéré et aussi sincère dans la réclamation de ses droits. Continuez à contribuer généreusement, selon vos moyens, au soutien de vos écoles, en portant avec patience le fardeau qu'on vous im-